

RISQUES PSYCHO-SOCIAUX (RPS)

REDACTION D'UN CAHIER DES CHARGES EN VUE DE FAIRE APPEL A UN INTERVENANT EXTERIEUR

PREVENTION DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

Secteur : toute activité

Vous souhaitez faire appel à un intervenant extérieur dans la cadre d'une démarche de prévention des RPS.

Avant de solliciter un intervenant, il convient de formaliser votre demande dans un cahier des charges.

Le présent document a pour objectif de vous aider à clarifier votre demande et permettre à l'ensemble des acteurs impliqués (Direction, IRP, encadrement, opérateurs, Médecin du travail...) de s'accorder sur les attentes et les objectifs de l'intervention.

Les échanges autour des différentes rubriques ci-dessous vont en outre, favoriser la dynamique interne nécessaire à la réussite de la démarche de prévention.

Il n'est pas nécessaire de répondre de manière exhaustive aux différentes questions, l'important étant de s'interroger collectivement et de fournir des éléments permettant à l'intervenant d'élaborer une proposition adaptée.

Il conviendra de préciser en début de cahier des charges les noms et fonctions des participants à sa rédaction.

1. LE CONTEXTE DE LA DEMANDE

- **Présentation générale de l'entreprise**

Activité, effectif, organisation, corps de métiers, IRP...
(Joindre un organigramme à votre cahier des charges).

- **Historique de l'Entreprise**

Evènements/faits marquants, contexte économique, environnement extérieur, évolutions récentes...

- **Historique de la/les problématique(s) RPS :**

Antériorité, signaux détectés, indicateurs suivis, évènements...

- **Historique des actions de prévention des RPS :**

Actions déjà en place, diagnostics antérieurs/actions en cours, évaluation des RPS dans le Document Unique...

- **Structure de prévention et compétences internes :**

Organisation de la prévention, existence du Document Unique, existence d'une structure spécifique (Prévention /Conditions de Travail/Qualité de Vie au Travail...), ressources internes/salariés formés à la prévention des RPS...

2. VOTRE DEMANDE ET VOS ATTENTES

- **Origines de la demande**

(à l'initiative de l'entreprise, des IRP, du Groupe, Direccte, Carsat, médecin du travail...)

- **Formulation de la problématique**

Description de ce qui pose problème et pour qui cela pose problème, contraintes (budget, délais...) et ressources, projet de prévention...

- **Quels sont les attendus, les besoins de l'Entreprise ?**

(Diagnostic, préconisations, intégration des RPS dans le Document unique, analyser un évènement grave, formation ...)

- **Quel est le périmètre de la demande ?** (l'ensemble de l'Entreprise, secteurs, métiers...)

- **Quelles sont les questions à soumettre à l'intervenant ?**

- **Quels sont les objectifs de l'intervention ?**

(en termes d'amélioration des conditions de travail)

- **Qu'est-ce que vous aimeriez voir changer ?**

A quoi voulez-vous que l'intervention aboutisse ?

- **Quels sont les livrables souhaités ?**

3. LA FORMALISATION DE L'OFFRE DE L'INTERVENANT

Les propositions d'offre des intervenants devront préciser :

- La présentation de l'organisme,
- La présentation des intervenants,
- La proposition d'intervention : phases de l'intervention, méthodes, outils, durée, livrables... et justifier de leur pertinence dans le cadre de la demande,
- Le calendrier d'intervention,
- Les coûts,
- ...

4. LES CRITERES DE SELECTION DE L'INTERVENANT

(Les intervenants seront rencontrés en amont de la sélection)

- Adéquation entre l'offre et les objectifs définis ci-dessus,
- Argumentation des écarts entre l'offre et les objectifs,
- Offre de services complémentaire,
- Conditions du suivi,
- ...



Pour aller plus loin

- Publication INRS ED 6479 – mai 2022
- Et si vous faisiez appel à un consultant ?



Réalisation Carsat Bourgogne-Franche-Comté – Fiche pratique pour la prévention des risques professionnels – RPS – Janvier 2023 - Réf : 01-19

prevention@carsat-bfc.fr

0 821 10 21 21 (coût : 0,15€/mi n)

Site web : www.carsat-bfc.fr

(onglet en entreprise)

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Bourgogne-
Franche-Comté

VOTRE INTERLOCUTEUR
EN RÉGION POUR :
 Assurance
Maladie
RISQUES PROFESSIONNELS